



Le Ciné Photo Club Biotois et l' Association Photon lancent un **appel à candidature** afin d'exposer les œuvres des photographes des clubs (départements 06 et 83) lors du Festival Photo-Biot qui aura lieu du 24 octobre au 1er novembre 2026.

## [Candidatures clubs](#)

### 1 - Thème

Le Festival est organisé autour d'un thème principal : « **Photo Urbaine** » (Paysages urbains, scènes de rue, architecture, portraits de rue, la nature dans la ville, détails urbains, signalétique...)

### 2 - Modalités de participation clubs (départements 06 et 83)

#### A - Comment participer :

Transmettre avant le **31 mai** par WeTransfer ou par mail à : [clubphotobiot@gmail.com](mailto:clubphotobiot@gmail.com)

👉 Cinq des visuels de la série au format jpeg, en 1920 pixels pour le côté le plus long Les fichiers des images devront être nommés ainsi : club - nom exposant - prénom exposant - numéro.jpg

👉 Ce formulaire de candidature complété et signé :  
Ne pas oublier de préciser le type d'animation prévue pour la journée Club du mercredi 28/10 et l'horaire souhaité.

👉 Une participation aux frais de 50€ par club est demandée pour les divers vernissages.

## B - Calendrier :

La date limite de dépôt de dossiers de candidature CLUBS est fixée au **31 mai 2026**.

**Installation** des expositions le vendredi 23 octobre après-midi à partir de 15h.

**Ouverture** du Festival le samedi 24/10/2026 à 10h

**Inauguration** du Festival le samedi 24/10/2026 à 11h30

**journée Club** concernant les clubs le mercredi 28/10

**Vernissage de clôture** et remise des prix le dimanche 01/11/2026 à 17h00

## **3 - Généralités et règlement :**

Peuvent participer tous les photographes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, à l'origine d'un travail photographique **sur la thématique de l'exposition** âgés de 18 ans au 15 juin 2026.

Le club devra transmettre selon les modalités décrites à la section "comment participer", la série de photos et le formulaire de candidature.

**Les photos composant la série ne devront pas avoir été exposées dans le département dans les six mois précédant la date de la manifestation.**

Les photographes du club autorisent la publication de leurs œuvres sur les sites, les blogs et les pages facebook / Instagram des associations 'Ciné Photo Club Biotois' et 'Photon'. Elles ne serviront que pour la promotion et la communication autour de la manifestation.

Le dépôt de candidature pour les clubs est soumis à une **participation de 50€** à l'ordre du Photo Club Biotois.

L'entrée au Festival de la Photographie PhotoBiot est **gratuite pour le public** ainsi que les ateliers et animations.

Les clubs sélectionnés seront seuls responsables de l'accrochage de leurs photographies le vendredi 23 octobre 2026 après 15 h et de leur décrochage le dimanche 01/11/2026 après 18h. Ils peuvent néanmoins compter sur l'aide des

bénévoles pour les seconder tout au long de ces étapes. L'emplacement d'exposition est défini par les organisateurs lors de la répartition globale de l'ensemble des séries et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

**Les clubs sélectionnés s'engagent à avoir des représentants sur le lieu de leurs expositions pendant les heures d'ouvertures des 2 weekends d'ouverture au public du festival.**

Le festival étant également ouvert les jours de semaine, nous souhaiterions que chaque club organise sur place, au choix, une rencontre autour d'un thème, une sortie photo dans Biot, un atelier, une projection ou une présentation lors de la journée club le mercredi 28/10/2026. Cette animation sera destinée aux membres de tous les clubs.

Chaque club exposant s'engage à restituer son emplacement propre à l'issue du Festival.

Le format minimum des oeuvres avec ou sans cadre est de 40x50 cm.

Les œuvres exposées et leur éventuelle assurance le sont sous la responsabilité des photographes et de leur club : Le festival Photo-Biot décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction pendant la manifestation.

Chaque club disposera de 6 faces de grilles (soit 6 mètres linéaires). Chaque club devra prévoir chaînettes/fil perlon et crochets esse.

Les grilles habillées d'un tissu noir et des crochets sont installés en partie haute afin d' y suspendre des fils de perlon ou des chaînettes pour accrocher les cadres . Il est strictement interdit de percer le tissu, de le déchirer ou d'y fixer des épingles ou agrafes. Ce tissu qualitatif et ignifugé ne doit en aucun cas être détérioré.

Les photographes des clubs attestent détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires des personnes, sur les bâtiments et sur les œuvres qui pourraient figurer sur ces images. Ils attestent également être les auteurs des images présentées.

***Les photos exposées ne doivent pas avoir fait l'objet de l'utilisation de l'intelligence artificielle.***

Le Festival Photo-Biot se réserve le droit de refuser la participation de photographies qui seraient inacceptables (atteinte aux bonnes mœurs, au

respect de la vie privée, à l'ordre public, etc.), sans avoir à préciser les motivations de cette suppression.

La municipalité n'autorise pas la consommation de boissons et nourritures dans la salle d'exposition.

Il est demandé aux responsables des clubs de veiller à ce que les expositions ne soient pas décrochées avant la fin du festival, le dimanche 01/11/2026 à 18heures.

Les organisateurs du festival demanderont aux clubs exposants de **participer activement à la communication** autour de la manifestation. Une charte détaillant l'aide attendue leur sera proposée.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, Le Festival Photo-Biot se réserve le droit de modifier, reporter, annuler l'exposition. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**Toute candidature au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.**

---

### FORMULAIRE de CANDIDATURE 2025

Nom du club.....

Adresse postale: .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Nom et prénom du responsable :.....

Téléphone du responsable: .....

Courriel : .....

Site du club.....

Facebook du club: .....

Instagram du club.....

### PRESENTATION DE LA SERIE :

1/ Titre :

2/ Modalités de présentation (si déjà définie): nombre de photos, formats, type de supports, scénographie éventuelle...

3/ Noms et prénoms des membres du club exposant :

4/ Préciser l'animation, atelier ou ou présentation envisagée pour la journée club du mercredi 28/10 ainsi que l'horaire souhaité.

5/ Si le club est retenu, prévoir :

👉 Afin de pouvoir communiquer sur votre club, pouvez-vous nous envoyer un texte et une photo de groupe des membres du club.

👉 Un chèque de participation au frais des différents vernissages de 50 euros à l'ordre du Photo Club Biotois.

👉 Si vous réalisez une affiche personnelle pour votre série club, vous pouvez nous la transmettre pour parution sur la newsletter de Photon qui est envoyée à plus de 2000 contacts.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement du Festival Photo-Biot.

Fait à :

Le responsable du club :

Signature du responsable du club précédée de la mention « lu et approuvé » attestant l'acceptation.